

**PREAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA
POLICE NORD VAUDOIS**

Date :	16 septembre 2026	Préavis 04/2026
Objet :	Budget 2027	

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 17, chiffre 5, des statuts de l'Association intercommunale Police Nord Vaudois, nous avons l'avantage de vous présenter pour adoption le budget 2027, tel que soumis au Comité directeur de l'association.

La Ville d'Yverdon-les-Bains en qualité de commune boursière établissait précédemment le budget sous la rubrique 11100 – *Coût de la police régionale*, par extrait de ses comptes. Dès l'année 2027, suivant les directives cantonales, il revient à l'association de tenir sa propre comptabilité, de manière indépendante. Nous vous présentons dès lors ci-après, l'ensemble détaillé de ces rubriques qui permettent d'assurer l'équilibre financier, tel que défini à l'article 33 dudit statut.

Le budget 2027 se caractérise par un changement dans les modalités de financement de l'association par les Communes membres, avec de nouveaux calculs basés sur la péréquation (auparavant 2 points d'impôts et le solde pour Yverdon-les-Bains). Il revient au Conseil intercommunal d'adopter la nouvelle clé de répartition des contributions communales (art. 34 let. a des statuts).

Un nouveau poste de dépenses apparaît avec les postes (3010.05), pour +425'881.-, correspondant à l'allocation supplémentaire de 4 ETP de policiers selon décision municipale du 21.01.2026.

Globalement, l'association présente une augmentation de charges de CHF 412'280.00 (+3%) par rapport au budget 2026. Les recettes projetées sont en légère augmentation de 7.66 %, pour atteindre un total de CHF 4'218'000.00. Cette évolution, correspondant à une hausse de CHF 300'000.00, s'explique par l'augmentation des recettes générées par les radars.

I. Caractéristiques du budget 2027

Salaires et charges sociales

3010.00 à 3059.00

Les charges de personnel passent de CHF 11'245'850. – en 2026 à CHF 11'783'420. – en 2027, soit une augmentation de CHF 537'570. – (+4,78 %).

Cette évolution s'explique notamment par une adaptation du plan des postes de la PNV. Deux ETP sont transférés en dehors du plan des postes de la Police Nord Vaudois, tandis que 4 ETP supplémentaires de policiers sont intégrés, conformément au renforcement progressif des effectifs. Ces mouvements portent ainsi le plan des postes de la PNV à 82,6 ETP en 2027.

Concernant les aspirants, les charges prévues pour 2027 demeurent identiques à celles budgétées en 2026, sur la base d'une prévision d'engagement maintenue à 5 aspirants.

Formation et perfectionnement du personnel **3090.00**

Ce poste du budget est en diminution de CHF 98'000.00 par rapport au budget 2026 (-17%).

Meubles et appareils de bureau **3110.00**

La différence de CHF 52'500.00 (-44 %) par rapport au budget 2026 s'explique principalement par le fait que l'aménagement des locaux a été réalisé en 2026 et qu'aucune mise à jour des radars n'est nécessaire pour l'année concernée.

Achats matériel, machines et outillage **3111.00**

Ce poste, en augmentation de CHF 107'500.00 (+48 %), s'explique principalement par l'acquisition de nouveaux équipements destinés à renforcer la sécurité et les moyens opérationnels du corps de police, notamment avec l'achat de barrières anti-terrorisme.

Charges d'utilisation informatique **3133.00**

Ce poste, en augmentation de CHF 133'000.00 (+86 %), s'explique principalement par l'évolution des besoins informatiques de la Police en lien avec le projet Odyssée.

Entretien meubles et appareil bureau – entretien informatique et matériel **3150.00 – 3153.00**

Les charges auparavant enregistrées sous 3150.00 sont déplacées en totalité sous 3153.00 par soucis de simplification, pour un montant de CHF 28'100 soit un montant cumulé identique à 2026.

Frais de déplacement et autres frais **3170.00**

L'augmentation de CHF 15'000.00 (+150 %) des frais de déplacement est principalement liée à l'opération Colibri, une action coordonnée à l'échelle cantonale visant à lutter contre le deal de rue. Celle-ci mobilise 1 ETP de chaque police communale participante et nécessite des déplacements réguliers dans la région lausannoise pour la prise de service au sein du groupe dédié.

Imputations internes prestations de service **3910.00**

(Prestations fournies par la Ville d'Yverdon-les-Bains)

La Ville d'Yverdon-les-Bains met à disposition son Service des ressources humaines pour la gestion du personnel PNV, sans contrepartie financière (art. 25, let. c). Les autres prestations entrent dans les coûts de l'association comme suit :

	2026	2027
Centrale-réception	436'300.00	418'160.00
Véhicules et garage	277'000.00	264'900.00
Gestion des amendes	244'100.00	255'500.00
Gestion informatique	60'000.00	60'000.00
Gestion contentieux et comptabilité	40'000.00	40'000.00
Total des prestations	CHF 1'057'400.00	CHF 1'038'560.00

Les imputations internes pour les prestations de service demeurent globalement stables, avec une légère diminution de CHF 18'840.00 (-1,8 %) par rapport à 2026.

La reprise des locaux situés à la rue du Valentin 18 par Police Nord Vaudois engendre une augmentation des imputations internes liées aux loyers, qui passent de CHF 510'700. – en 2026 à CHF 554'500. – en 2027, soit une hausse de CHF 43'800. – (+8,6 %).

Facturation aux communes de PNV**4612.03**

La nouvelle péréquation vaudoise, qui entrera en vigueur en 2027, vise à rééquilibrer de manière plus juste les coûts liés à la police dans le canton. Dans ce contexte et afin de déterminer une base de calcul équitable pour les Communes historiquement membres de l'Association Police Nord Vaudois, il a été décidé d'adopter la méthode de calcul suivante :

Pour chaque Commune membre, la projection péréquative de la commune délégatrice est prise comme référence. De ce montant est déduit le socle sécuritaire commun (part cantonale), afin de tenir compte des charges partagées. Sur la base du résultat obtenu, une réduction de 10% est ensuite appliquée pour établir la contribution annuelle due par chaque commune, excepté pour la Commune d'Yverdon-les-Bains ainsi que pour la commune de Valeyres-sous-Ursins qui intégrera l'Association Police Nord Vaudois et bénéficiera d'un rabais de 5% évolutif. Pour Yverdon-les-Bains, la contribution annuelle correspond à la différence entre les charges et les revenus de l'association selon les comptes.

Ce mode de calcul permet d'assurer une répartition équilibrée des charges, tout en tenant compte des spécificités locales et de l'effort déjà consenti par les communes partenaires.

Selon cette méthode, le total des coûts, après déduction du socle sécuritaire et application du rabais de 10 %, s'élève à **CHF 512'500.00**, répartis entre les huit communes concernées.

	Socle sécuritaire commun	Socle sécuritaire + Parts délégatrices	Total des coûts avec la déduction du socle sécuritaire commun	Arrondi pour Budget -10% -5% (Valeyres-sous-Ursins)	Ancien système avec 2 points d'impôts	Différence (arrondie)	%
Chamblon	16'784	80'162	63'378	57'000	34'200	22'800	40.0%
Cheseaux-Noréaz	22'408	107'024	84'616	76'200	63'000	13'200	17.3%
Ependes	11'309	54'014	42'705	38'400	21'200	17'200	44.8%
Method - Suscévaz	30'169	144'090	113'921	102'500	75'900	26'600	26.0%
Pomy	27'191	129'867	102'676	92'400	53'300	39'100	42.3%
Suchy	20'213	96'539	76'326	68'700	45'900	22'800	33.2%
Treycovagnes	15'581	74'415	58'834	53'000	10'200	42'800	80.8%
Valeyres-sous-Ursins	6'768	32'324	25'556	24'300			
Total	150'423	718'688	568'012	512'500			

La Commune d'Yverdon-les-Bains s'acquittera dès lors du solde. C'est-à-dire, sur un total à charge des Communes membres de CHF 11'755'040.00 pour 2027, d'un montant de **CHF 11'242'540.00**.

II. Charges et recettes par nature

		Budget 2027		Budget 2026		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Comptes
11100	Coût de la Police Régionale	15'973'040	15'973'040	15'560'760	15'560'760	15'252'290	15'252'290
3000.10	Jetons de présence	20'000		25'000		25'000	
3010.00	Salaires du personnel administratif et exploitation	9'131'190		8'605'130		8'635'310	
3010.10	Salaires du personnel des auxiliaires	862'000		995'360		877'630	
3049.00	Piquets et permanences	228'660		233'210		250'680	
3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	656'770		649'170		646'600	
3052.00	Caisse de pension	1'690'400		1'674'790		1'702'750	
3053.00	Assurances accidents	28'020		41'870		41'530	
3054.00	Cotisations patronales AF	267'830		265'760		274'750	
3059.00	PC famille	9'210		9'130		6'050	
3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	482'000		580'000		480'000	
3099.00	Autres charges de personnel	37'200		40'200		39'200	
3100.00	Matériel de bureau	17'500		17'500		17'500	
3102.00	Imprimés, publications					11'800	
3102.10	Actions de communication	16'000		16'000		22'000	
3110.00	Meubles et appareils de bureau	67'500		120'000		77'500	
3111.00	Achats matériel, machines et outillage	192'000		222'500		164'450	
3113.00	Matériel informatique	10'000		10'000		10'000	
3130.02	Contributions et cotisations	11'800		11'800			
3130.07	Frais de mise en fourrière	23'000		25'000		20'000	
3130.32	Frais de ports	10'000		10'000		10'000	
3132.00	Honoraires conseillers externes, experts	94'600		94'600		129'600	
3133.00	Charges d'utilisations informatiques	287'300		154'300		154'300	
3134.00	Primes d'assurances	2'460		2'460		1'510	
3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau			13'100		14'000	
3153.00	Entretien informatique et matériel	28'100		15'600		15'600	
3158.01	Maintenance de logiciels, licences	37'000		34'000		29'000	
3170.00	Frais de déplacement et autres frais	25'000		10'000		16'000	
3300.40	Amortissements planifiés, terrains bâtis et aménagements PA	11'110		11'110		11'110	
3300.60	Amortissements planifiés, biens meubles PA	127'140		102'680		57'420	
3910.00	Imputations internes prestations de service	1'040'300		1'057'400		1'058'100	
3920.00	Imputations internes fermage, loyers, frais d'utilisation	554'500		510'700		450'500	
3940.00	Imputations internes intérêts et charges financières théoriques	4'450		2'390		2'400	
4210.03	Emoluments de mise en fourrière		23'000		23'000		23'000
4240.00	Facturation des services à des tiers		195'000		195'000		195'000
4270.00	Amendes		500'000		500'000		500'000
4270.01	Amendes radar		3'500'000		3'200'000		3'200'000
4612.03	Facturation aux communes de PNV		512'500		501'600		350'400
4610.01	Part. Yverdon coût Police régionale		11'242'540		11'141'160		10'983'890

III. Conclusion

En résumé, le budget 2027 se présente ainsi :

Total des charges	CHF	15'973'040.00
Total des recettes	CHF	4'218'000.00
Montant à charge des Communes membres	CHF	11'755'040.00

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS

sur proposition du Comité Directeur,

entendu le rapport de la Commission de gestion

décide

Article 1 : Le budget 2027 de l'Association intercommunale de la Police Nord Vaudois est adopté tel que présenté.

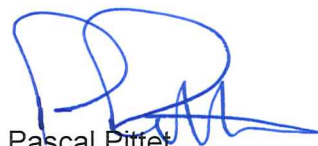
AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

Le Président :



Christian Weiler

Le Secrétaire :



Pascal Pittet